



**COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 DÉCEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en dates du **25 novembre et 12 décembre 2014**, s'est réuni le **18 décembre 2014** à **18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC sous la présidence de Bernard KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MONSIEUR LE MAIRE, Joseph CARLES, Monique COMBES, Christian BERGON, Françoise LABORDE, Maurice BIDOUILH, Françoise FOLI, Stéphanie SENSE, Pascal BOUREAU, Denise COUFFIGNALS, Catherine ESCHARD, Alain RIGOUT, Mohammed MAAFRI,
Adjoints au Maire,

Jean-Michel MAZARDO, Michelle NENADITCH, Jean-Claude DUBOS, Maryse CAUJOLLE, Danielle PEREZ, Laurence MASSETTE, Bernadette GUERY, Didier COMMINCAS, Fouzia BENNAMA, Fabien NEGRIER, Benoît GOMEZ, Sylvie BOUSQUET-FABRE,
Conseillers municipaux délégués,

Bernard LOUMAGNE, Gilbert AJAS, Régis LEONARD, Florence COMA, Marc POZZA, Corine BUISSON
David GERSON, Valérie BUGEJA-FERNANDEZ,
Conseillers municipaux .

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Jean-Paul TEJEDOR a donné pouvoir à Fabien NEGRIER,
Christian CORTES a donné pouvoir à MONSIEUR LE MAIRE.

Nombre de conseillers en exercice : **35**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**

Dates de convocation : **25 novembre et 12 décembre 2014**

Date d'affichage : **12 décembre 2014**

Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **12 décembre 2014**

Madame Sylvie BOUSQUET-FABRE a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2014 a été adopté à l'unanimité.

HOMMAGE A MADAME LILIANE POINSOT

MONSIEUR LE MAIRE

MONSIEUR LE MAIRE a rendu hommage à **Madame Liliane POINSOT**, élue du groupe d'opposition « POUR LES BLAGNACAIS », décédée d'une crise cardiaque le 20 novembre 2014.

MONSIEUR LE MAIRE a dit combien sa brutale disparition avait ému les membres du conseil municipal et a rappelé que Madame Liliane POINSOT, élue conseillère municipale en 2008 puis réélue en 2014, était membre de la commission « cadre de vie et développement durable » et membre du conseil d'administration du « Centre Communal d'Action Sociale ».

MONSIEUR LE MAIRE a également rappelé que Madame Liliane POINSOT s'était engagée dès 2003 dans la vie blagnacaise en s'investissant dans l'association « Brin d'Herbe » et qu'elle avait été, également, durant plusieurs années, correspondante locale de l'hebdomadaire « le Petit Journal ».

MONSIEUR LE MAIRE a souligné l'énergie avec laquelle Madame Liliane POINSOT défendait ses positions - énergie qui a donné lieu à quelques échanges animés au cours de certaines séances du conseil municipal -, son attachement à Blagnac et à son cher quartier du Ritouret, son intégrité et la force de ses valeurs humaines et sociales qui ont présidé son engagement pour les Blagnacais.

MONSIEUR LE MAIRE a indiqué qu'il avait reçu, en cette triste circonstance, les condoléances de Monsieur Pascal MAILHOS, Préfet de la Région Midi-Pyrénées et de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président de Toulouse-Métropole, adressées à l'ensemble des élus du Conseil municipal et que Monsieur Jacky POINSOT, époux de Madame Liliane POINSOT, lui avait également adressé ses sincères remerciements ainsi qu'à l'ensemble des élus pour les témoignages de solidarité qu'il avait reçus.

MONSIEUR LE MAIRE a demandé à l'assemblée de respecter une minute de silence.

MONSIEUR LOUMAGNE

Monsieur Bernard LOUMAGNE a également rendu hommage à Madame Liliane POINSOT au nom des élus des deux groupes d'opposition.

Monsieur BERNARD LOUMAGNE a rappelé que la seule ambition de Madame Liliane POINSOT était le bien-être des habitants de sa ville et que sa seule ligne de conduite était de dénoncer et de lutter contre les injustices.

Monsieur BERNARD LOUMAGNE a souligné la pugnacité de Madame Liliane POINSOT, son sens de la répartie et sa volonté farouche à défendre les dossiers qu'elle étudiait avec soin, notamment le dossier « Polygone ».

Monsieur Bernard LOUMAGNE a rappelé qu'elle avait été licenciée, peu avant de disparaître, du « Petit Journal », pour des raisons non professionnelles qui l'avaient fortement meurtrie et perturbée.

Monsieur BERNARD LOUMAGNE a souligné l'importance de Madame Liliane POINSOT au sein de son groupe d'élus et a conclu en disant qu'elle serait toujours présente dans l'esprit de ses membres lors de leurs interventions au cours des séances du conseil municipal ou dans leurs actions afin de garder la ligne de conduite qu'ils avaient fixée ensemble.

PROPOS LIMINAIRE

MONSIEUR LE MAIRE

MONSIEUR LE MAIRE a évoqué l'actualité et notamment :

- Le choix du Gouvernement en faveur du consortium chinois Friedmann Pacific Investment/Shandong High Speed Group pour exploiter l'aéroport Toulouse-Blagnac. Un choix que MONSIEUR LE MAIRE regrette et dont le critère essentiel affiché par le Ministre de l'économie est le prix.
- Privatisation partielle toutefois du capital de la société « Aéroport Toulouse-Blagnac » puisque l'État s'engage à présent à préserver 10,01% des actions et que pourra ainsi être constitué un pacte d'actionnaires majoritaires avec les collectivités territoriales et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse.
- Le nouvel actionnaire privé devra néanmoins dissiper les inquiétudes et afficher rapidement ses intentions de conserver à l'aéroport de Toulouse-Blagnac sa puissante mission publique de développement économique et d'emploi.
- Le label national d'écoquartier du quartier Andromède reçu par MONSIEUR LE MAIRE, ce jeudi 18 décembre, des mains de Madame Sylvia PINEL, Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité.
- La reconnaissance de la qualité d'écoquartier vient souligner le caractère innovant d'Andromède en matière de développement durable, de gestion des ressources en eau et plus largement des ressources naturelles au profit des énergies renouvelables. Autant d'engagements qui permettent de répondre à ceux de la Charte des écoquartiers.
- Le premier comité de pilotage du nouveau contrat de ville qui s'est tenu en Préfecture, lundi 15 décembre, en présence du Préfet et du Président de Toulouse-Métropole. L'un des points évoqué : le manque d'effectifs de police, notamment dans les quartiers « prioritaires ».
- La mise en place à Blagnac d'un groupe de travail « sécurité » auquel participeront des représentants des groupes d'opposition.
- Un coup de chapeau aux services municipaux qui sont très sollicités en ce mois de décembre particulièrement chargé en événements festifs :
- ✓ Au département Manifestations pour l'organisation du marché de Noël qui a drainé un public nombreux du 5 au 7 décembre et pour son soutien logistique apporté aux manifestations portées par d'autres services.

- ✓ Au Centre Technique Municipal pour les illuminations de Noël particulièrement réussies cette année.
- ✓ À la Régie Restauration et à la direction des Affaires sociales pour le repas de fin d'année des aînés qui a rassemblé quelque 1200 convives.
- ✓ Au Cabinet/ Communication Interne pour la chatoyante fête de fin d'année du personnel municipal, vendredi 12 décembre, sur le thème du Brésil.
- ✓ Au département Démocratie de Proximité avec le concours des conseils de quartiers pour les animations de Noël qui, du 12 au 20 décembre ont égayé les 6 quartiers de la ville.
- Le prochain rendez-vous : mardi 13 janvier à 17H30 pour les vœux du Maire dans le cadre de l'inauguration d'Aérosopia en présence du Préfet, du Président de Région et du Président du Département, et sous le double parrainage de Jean Tirole, Prix Nobel d'Économie et de Catherine Maunoury, championne du monde de voltige aérienne.

Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

1. INSTALLATION DE MONSIEUR POZZA DANS SES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL ET DE MEMBRE DE LA COMMISSION "CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE" ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Suite au décès de Madame Liliane POINSOT, conseillère municipale élue sur la liste « Pour les Blagnacais » conduite par Bernard LOUMAGNE, Monsieur le Maire a procédé à l'installation du candidat suivant le dernier candidat élu de la liste susmentionnée. Il s'agit de Monsieur Marc POZZA. Monsieur Marc POZZA remplacera Madame Liliane POINSOT au sein de la commission Cadre de Vie et Développement durable et au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

MONSIEUR LE MAIRE a précisé que Monsieur MARC POZZA était âgé de 46 ans, qu'il était un vrai « Caouec » issu d'une vieille famille de maraîchers blagnacais et qu'il avait travaillé en qualité de technicien supérieur à la Mairie de Blagnac et notamment à la Direction des Services Techniques de 2002 à 2007, date à laquelle il avait muté pour la ville de Pibrac comme Directeur des Services Techniques.

Il collabore aujourd'hui auprès du nouveau maire de Pibrac, David Saint-Mellion (PS).

DECISIONS DU MAIRE

2. MONSIEUR LE MAIRE A RENDU COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU 10 NOVEMBRE AU 4 DECEMBRE 2014

Monsieur LEONARD a demandé des précisions sur les décisions relatives à des avenants au marché de travaux pour la restructuration des cuisines satellites municipales s'étonnant de constater que ces travaux n'avaient pas été prévus dans le marché initial.

Il lui a été répondu que sur les 3 millions d'euros initialement prévus pour ces travaux, l'ensemble des avenants signés depuis le démarrage de ces derniers, en raison d'aléas de chantier, représente 4,7 % de ce montant.

Monsieur LOUMAGNE a demandé des précisions sur les décisions relatives aux prestataires chargés de la soirée du personnel souhaitant savoir si ces marchés avaient été attribués suite à une consultation.

Il lui a été répondu que ces marchés, en raison de leur montant, relevait d'une procédure simplifiée avec consultation de trois prestataires et que le nom de ces derniers lui serait communiqué.

Madame BUISSON a demandé des précisions sur la décision concernant la réalisation d'une étude sur la population du quartier Andromède, notamment si cette étude avait pour but de mieux connaître l'électorat de ce quartier en prévision des prochaines élections départementales et si des élus de l'opposition pouvaient siéger au sein du comité de pilotage créé.

Il lui a été répondu que cette étude était réalisée par des étudiants de l'université Jean-Jaurès, en master I et II en développement urbain et que le comité de pilotage était déjà constitué dont les décisions opérationnelles appartenaient à l'exécutif.

Monsieur AJAS a demandé des précisions sur la décision relative au contentieux « Marquez » (permis de construire « Villa Cisneros »).

Il lui a été répondu que les éléments lui seraient transmis par les services.

Aucune autre observation n'a été émise.

CETTE QUESTION NE DONNE PAS LIEU A VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur CARLES

3. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015 ET DES BUDGETS ANNEXES 2015 : REGIE RESTAURATION, REGIE DES TRANSPORTS ET AEROSCOPIA

CONTEXTE FINANCIER NATIONAL

- Poursuite de la diminution des dotations de l'Etat : -3,7Mds€ en 2015
- Poursuite de la hausse de la contribution au FPIC : +210M€ en 2015
- Hausse du taux du FCTVA : 15,761% pour les réalisations de 2014 et 16,404% pour les réalisations de 2015
- Actualisation forfaitaire des bases de +0,9% en 2015

Budget primitif 2015



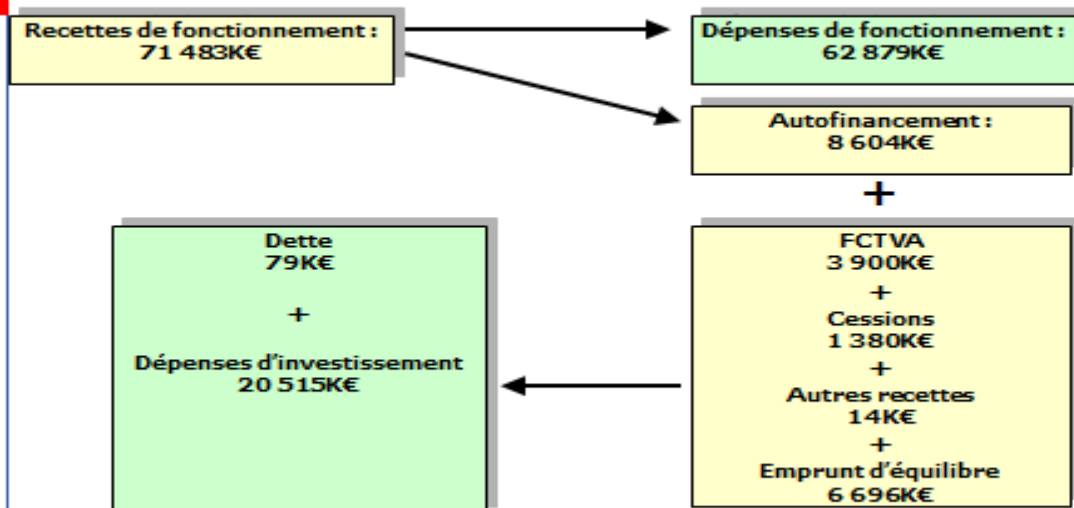
CONTEXTE INTERCOMMUNAL

- Création de la Métropole en janvier 2015, accompagnée de transferts de compétences échelonnés entre 2015 et 2017
- Fort impact des réductions des dotations et de la hausse de la contribution au FPIC pour la Métropole

Budget primitif 2015



BP 2015 : GRANDS EQUILIBRES



Budget primitif 2015



BP 2015 : EQUILIBRE FINANCIER

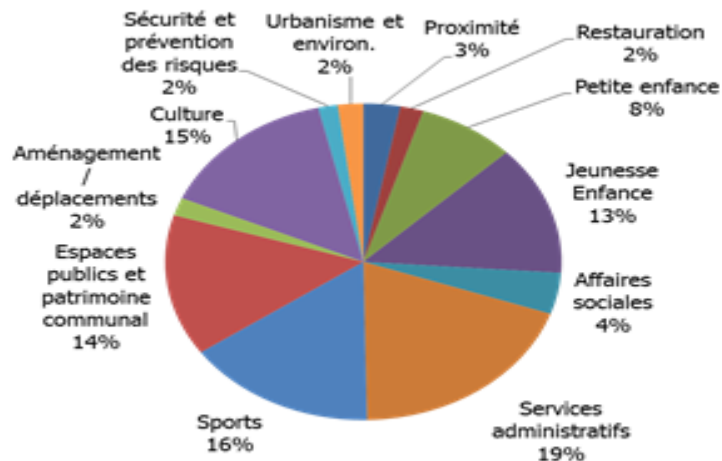
En euros	BP 2014	BP 2015	Evolution
Produits de fonctionnement	73 373 349	71 483 002	-2,6%
Dépenses de gestion	61 118 872	62 871 596	2,9%
Épargne de gestion	12 254 477	8 611 406	-29,7%
Intérêts de la dette	8 500	7 500	-11,8%
Épargne brute	12 245 977	8 603 906	-29,7%
Capital de la dette	89 025	79 445	-10,8%
Épargne nette	12 156 952	8 524 461	-29,9%

- Taux d'épargne brute de la ville : 12% en 2015
- Capacité de désendettement : inférieure à 1 an
- Part des investissements dans le budget de la ville : 33% en 2015 pour 35% en 2014
- Taux d'autofinancement des investissements
 - Avant reprise des résultats 2014 : 42%
 - Après reprise des résultats 2014 : 75%

Budget primitif 2015



BP 2015 : CONSOLIDATION



Budget primitif 2015



BP 2015 : FONCTIONNEMENT

► RECETTES :

- Fiscalité : Prévission de 27M€ (38% des recettes)
 - Pas de hausse des taux communaux
 - Actualisation forfaitaire des bases de +0,9%
 - Baisse du produit au regard de 2014 du fait de l'impact de la réévaluation des bases des équipements d'intérêt général

	BLAGNAC	TOULOUSE METROPOLE (2014)
Taxe d'habitation	6,54%	14,34%
TF propriétés bâties	32,72%	5,18%
TF propriétés non bâties	86,55%	29,33%

Budget primitif 2015



BP 2015 : FONCTIONNEMENT

► RECETTES :

- Impact des baisses de dotations et compensations de l'Etat

En K€	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Variation
Dotation forfaitaire	3 381	3 370	3 348	3 309	3 249	2 709	1 318	-51,4%
Compensations spécifiques à la TP	187	170	157	132	110	87	45	-48,1%
Compensation exonérations de TF	113	119	145	160	146	125	66	-47,3%
Compensation exonérations de TH	204	220	227	237	224	223	220	-1,3%
TOTAL	3 886	3 879	3 877	3 838	3 729	3 144	1 649	-47,6%

Budget primitif 2015



BP 2015 : FONCTIONNEMENT

En euros	BP 2014	BP 2015	Variation
Fiscalité directe	27 110 000	27 000 000	-0,4%
Autres impôts et taxes	1 224 000	1 222 000	-0,2%
Attribution de compensation et DSC	29 709 151	29 409 151	-1,0%
Concours financiers de l'Etat	3 511 824	1 653 635	-52,9%
Autres produits de fonctionnement	11 818 374	12 198 216	3,2%
TOTAL	73 373 349	71 483 002	-2,6%

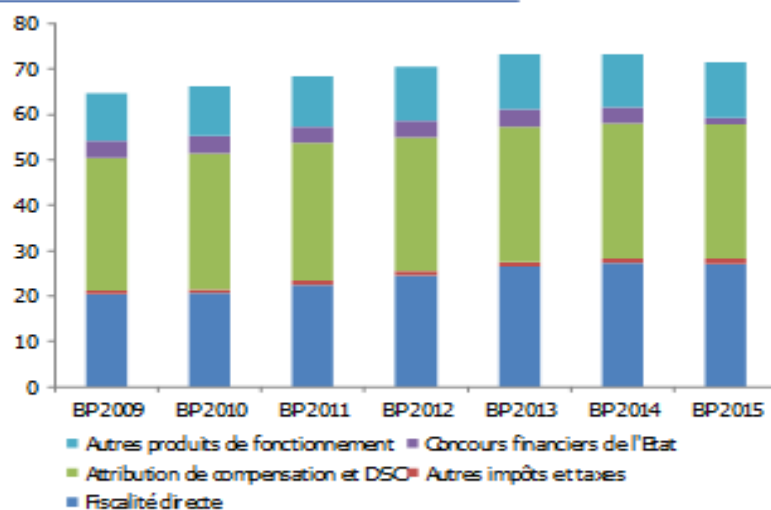
► RECETTES :

- Reversements du Grand Toulouse : réduction de l'attribution de compensation de 300K€ au profit d'un abondement de l'enveloppe locale voirie
- Produits de fonctionnement des services : leur évolution a été prévue à hauteur de l'inflation ou calée sur l'évolution du quotient familial, prévision 12M€
- Autres impôts et taxes : prévision 1,2M€ tenant compte d'un recul du montant de la Taxe locale sur la publicité extérieure

Budget primitif 2015



BP 2015 : FONCTIONNEMENT

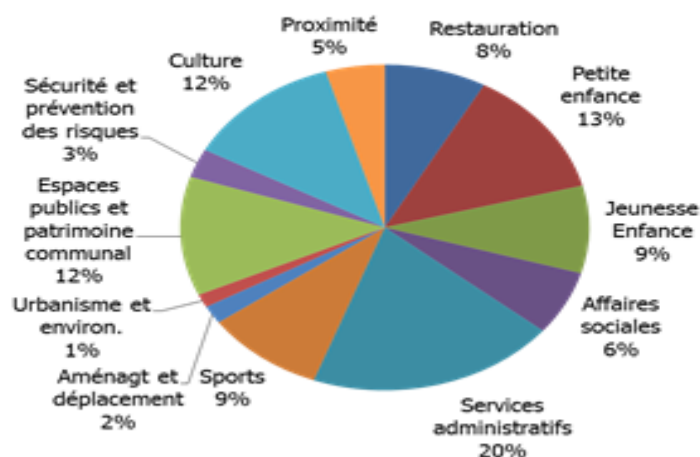


Après avoir connu une progression régulière depuis 2009, les recettes de la ville connaissent une stabilité voire une baisse depuis 2013.

Budget primitif 2015



BP 2015 : REPARTITION DES EFFECTIFS



Budget primitif 2015



BP 2015 : INVESTISSEMENT

La ville se désendettant, la structure de la section d'investissement est essentiellement composée de dépenses d'équipement. Ces dernières sont en baisse de grosses opérations ayant été réalisées en 2014 (Cuisine centrale, groupe scolaire Andromède).

<i>En euros</i>	BP 2014	Structure	BP 2015	Structure
Dépenses	33 392 839		20 594 491	
Dette	89 025	0%	79 445	0%
Dépenses d'équipement	33 303 814	100%	20 515 046	100%
Recettes	33 392 839		20 594 491	
Autofinancement	12 245 977	37%	8 603 906	42%
FCTVA	2 000 000	6%	3 900 000	19%
Cessions	100 000	0%	1 380 000	7%
Autres recettes	37 900	0%	14 500	0%
Emprunt d'équilibre	19 008 962	57%	6 696 085	33%

Budget primitif 2015



BP 2015 PAR MISSION

► LES ECOLES :

- Fin des paiements pour le groupe scolaire Andromède : 1 400K€
- Poursuite de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sans participation de l'Etat pour la ville de Blagnac, l'aide étant recentrée sur les communes en difficulté

► ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL POUR LES JEUNES ENFANTS :

- Reconstruction du multi-accueil des Écureuils pour une ouverture début 2016 : 1 640K€
- Prise en compte des demandes de la Caf dans le fonctionnement des crèches (couches, lait...) : 43K€
- Poursuite de la participation aux crèches privées et notamment associatives : 151K€

Budget primitif 2015



BP 2015 PAR MISSION

▶ LES EQUIPEMENTS SPORTIFS :

- Réalisation du gymnase Andromède : 2 168K€
- Réhabilitation du Complexe sportif de Naudin : 1 000K€
- Reconfiguration de l'ensemble des courts extérieurs de tennis du Ritouret : 1 334K€

▶ LES EQUIPEMENTS CULTURELS :

- Réhabilitation de la ferme de Pinot : 1 700K€
- Poursuite des activités d'Odysseus Spectacles avec une revalorisation des intermittents : 4 315K€ de dépenses / 3 339K€ de recettes

▶ LES EQUIPEMENTS SOCIAUX :

- Ouverture du nouveau Foyer des jeunes travailleurs géré par l'ANRAS emportant la fermeture de l'actuel foyer
- Aide à domicile, participation de la ville de 132K€
- Soutien au CCAS : 180K€

Budget primitif 2015



BP 2015 PAR MISSION

▶ MOBILITE :

- Transport à la demande, acquisition d'un véhicule : 115K€

▶ AMENAGEMENT URBAIN ET URBANISME :

- Aménagement de la descente des Ramiers : 200K€
- Rénovation des façades du Centre ancien : 40K€

▶ AUTRES TRAVAUX :

- Hôtel de ville : 350K€
- Relocalisation des sites techniques : 2 500K€
- Travaux réalisés en régie dans le cadre de l'entretien et de la valorisation du patrimoine : 250K€
- Gestion technique du patrimoine : 40K€

Budget primitif 2015



CONCLUSION

Le budget 2015 ouvre une période de contraintes fortes pour les collectivités.

La situation saine des finances de la ville permettra à l'équipe municipale de poursuivre le programme d'investissement projeté tout en prenant compte de nouvelles contraintes financières.

Le contexte financier de plus en plus incertain pour les collectivités oblige la ville à une gestion encore plus stricte de ses finances afin d'anticiper les baisses de recettes tout en maintenant un bon niveau de service.

Budget primitif 2015



BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

Dépenses totales		21 423 990,62
Recettes totales		21 423 990,62
Dépenses réelles	20 594 490,62	
Recettes réelles	11 990 584,62	
Dépenses d'ordre	829 500,00	
Recettes d'ordre	9 433 406,00	

FONCTIONNEMENT

Dépenses totales		71 812 502,00
Recettes totales		71 812 502,00
Dépenses réelles	62 879 096,00	
Recettes réelles	71 483 002,00	
Dépenses d'ordre	8 933 406,00	
Recettes d'ordre	329 500,00	

REGIE RESTAURATION

INVESTISSEMENT

Dépenses totales		23 400,00
Recettes totales		23 400,00
Dépenses réelles	23 400,00	
Recettes réelles	0,00	
Dépenses d'ordre	0,00	
Recettes d'ordre	23 400,00	

FONCTIONNEMENT

Dépenses totales		3 950 450,00
Recettes totales		3 950 450,00
Dépenses réelles	3 927 050,00	
Recettes réelles	3 950 450,00	
Dépenses d'ordre	23 400,00	
Recettes d'ordre	0,00	

REGIE DES TRANSPORTS

INVESTISSEMENT

Dépenses totales		115 000,00
Recettes totales		115 000,00
Dépenses réelles	115 000,00	
Recettes réelles	79 254,00	
Dépenses d'ordre	0,00	
Recettes d'ordre	35 746,00	

EXPLOITATION

Dépenses totales		359 356,00
Recettes totales		359 356,00
Dépenses réelles	323 610,00	
Recettes réelles	359 356,00	
Dépenses d'ordre	35 746,00	
Recettes d'ordre	0,00	

AEROSCOPIA

INVESTISSEMENT

Dépenses totales		1 900 000,00
Recettes totales		1 900 000,00
Dépenses réelles	1 700 000,00	
Recettes réelles	1 700 000,00	
Dépenses d'ordre	200 000,00	
Recettes d'ordre	200 000,00	

EXPLOITATION

Dépenses totales		15 000,00
Recettes totales		15 000,00
Dépenses réelles	15 000,00	
Recettes réelles	15 000,00	
Dépenses d'ordre	0,00	
Recettes d'ordre	0,00	

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 27 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

8 ABSTENTIONS :
6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION
« POUR LES BLAGNACAIS « CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE

2 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION
« BLAGNAC POUR TOUS « CONDUIT PAR DAVID GERSON

4. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EXERCICE 2015

1° Subventions de fonctionnement

Ces attributions concernent :

- Les associations afin de leur permettre d'assurer les activités sociales, culturelles ou sportives proposées à leurs adhérents.
Le montant de subventions de fonctionnement affectées aux associations est de **2 649 025,00€**.
- Le CCAS pour un montant de **180 000€** correspondant aux besoins financiers de son périmètre d'intervention.
- Le budget annexe « Service d'Aide à Domicile » pour un montant de **147 270€**.
- Le budget annexe « Aéroscopia » pour un montant de **15 000€**.

2° Subventions d'équipement

Une subvention d'équipement complémentaire de **1 700 000€** à amortir sur 15 ans, est attribuée au budget annexe « Aéroscopia » pour financer la rénovation de la Ferme de Pinot.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SAUF POUR LES SUBVENTIONS (FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT) ATTRIBUEES A AEROSCOPIA :

- VOTE CONTRE DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »**
- ABSTENTIONS DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »**

5. APPROBATION DE LA VENTILATION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP)

Programmes	AP	CP antérieurs	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Groupe scolaire Jean Moulin / P01E06	12 229 264	12 179 264,00	50 000,00			
Groupe scolaire Andromède / P01E08	14 980 995	13 580 995,00	1 400 000,00			
Crèche des Écureuils / P03E06	3 900 321	2 260 473,04	1 639 847,96			
Gymnase Andromède / P05E06	5 312 000	3 143 807,27	2 168 192,73			
Complexe sportif Naudin / P05E07	7 941 500	447 265,53	1 000 000,00	5 500 000,00	994 234,47	
Unité centrale de production et cuisines satellites / P35E04	16 852 904	15 596 449,07	1 256 454,93			
Hôtel de ville / P21E05	16 281 084	507 207,44	350 000,00	4 040 000,00	7 974 591,90	3 409 284,66

Restructuration des sites techniques / P21E06	13 503 067	851 561,40	2 500 000,00	7 200 000,00	2 951 505,60	
Ferme de Pinot (budget annexe Aéroscopia) / A02E05	4 100 000	200 000,00	1 700 000,00	2 200 000,00		

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 27 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT
PAR BERNARD KELLER**

**8 ABSTENTIONS :
6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION
« POUR LES BLAGNACAIS » CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

**2 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION
« BLAGNAC POUR TOUS » CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6. SOLIDARITE INTERCOMMUNALE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA
COMMUNE DE GRATENTOUR POUR AIDE À LA RECONSTRUCTION DE SON
ECOLE DETRUITE PAR UN INCENDIE**

Montant de la subvention : 5 000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS MOBILIERES DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

Montant global du marché : 450 043,90 € HT

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET DE POINTAGE POUR LES STRUCTURES MUNICIPALES "PETITE ENFANCE"

Montant prévisionnel d'acquisition : 12 200 € HT

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. CONSTITUTION DE PROVISIONS

La ville, ayant ester en justice sur plusieurs dossiers, il convient de constituer des provisions pour les litiges suivants :

- Contentieux marché public pour un recours indemnitaire par la société PR SPORT d'un montant de 26 765 €.
- Contentieux dommage ouvrage lié aux travaux de la route de Grenade pour un montant de 13 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. APPROBATION DE REMISE DE PENALITES DE RETARD POUR LE MARCHE D'ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

La ville de Blagnac a conclu avec la société DIETRICH VEHICULES un marché d'acquisition d'un véhicule neuf de 9 places pour le Transport À la Demande (TAD). Le fournisseur s'est engagé à livrer le véhicule dans un délai de 5 mois à compter de la notification du marché soit pour le 11 juillet 2014 au plus tard.

Il s'avère que :

- un arrêté modifiant les conditions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite a été publié au JO du 23 août 2013. La ville a donc demandé à la société DIETRICH VEHICULES de mettre le véhicule demandé en conformité avec les nouvelles normes édictées. Cette dernière a accepté de procéder à ces modifications sans augmentation du prix.
- la société DIETRICH VEHICULES a informé la ville qu'elle pouvait bénéficier d'un véhicule plus récent en gamme et donc mieux équipé pour le même prix. La ville a accepté ce changement de véhicule.

En conséquence, le véhicule a été livré le 23 octobre 2014.

Le montant total de l'acquisition s'élève à 53 150 € HT. Les pénalités de retard prévues au marché s'élèveraient à 5 527, 60 €HT soit 10,40 % du montant du marché.

Le retard de livraison étant à la fois dû aux demandes de la ville et aux propositions du fournisseur plus avantageuses pour cette dernière, il convient d'adopter une remise gracieuse des pénalités de retard.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. ADOPTION D'UNE CONVENTION DE REMBOURSEMENT RELATIVE A L'ANNEE 2013 AVEC TOULOUSE-METROPOLE CONCERNANT LES PRESTATIONS D'EXPLOITATION DU SYSTEME D'INFORMATION RH (PAIE ET GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL), ELECTIONS, ET GESTION FINANCIERE

Montant restant à rembourser sur les coûts supportés par Toulouse-Métropole : 142 585 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

12. ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC "AEROSCOPIA"

Il convient d'adapter certaines stipulations du contrat d'affermage pour tenir compte notamment :

- de l'adjonction d'un parking supplémentaire destiné à l'accueil des visiteurs (autocars et véhicules de tourisme),
- de la réduction de capacité de l'espace réceptif imposé par les services d'incendie et de secours,
- de la valeur des ouvrages et collections confiées au Délégué et dont l'assurance lui incombe qu'il convient donc de préciser,
- des conditions de mise à disposition au délégataire de six îlots scénographiques installés par les partenaires (associations et société Airbus) qui seront précisées par conventions avec les dits partenaires,
- des conditions de mise en œuvre des solutions de restauration provisoire et définitive qui seront mises en place par le Délégué,
- des activités accessoires autorisées (visites de l'atelier de restauration des avions), les conditions de cette activité devant être définies dans le cadre d'une convention à intervenir entre le Délégué et la ou les Associations concernées.

Le présent avenant précise également :

- le nombre de personnel qui sera accueilli dans les ouvrages délégués à l'activité d'Aéroscopia (47 personnes maximum) ;
- les conditions et principes de mutualisation des espaces du show-room avec l'exploitant des visites industrielles d'Airbus ;
- les conditions d'utilisation de la marque « AEROSCOPIA » et des noms de domaines liés à l'exploitation du musée

Compte tenu de ces différents éléments et de l'évolution des conditions économiques, le présent avenant a également pour objet d'actualiser les tarifs initiaux qui sont revalorisés de 1,2 € en moyenne (hors indexation), afin de prendre en compte notamment les modifications du périmètre de l'affermage ainsi que des charges d'exploitation et des sujétions supplémentaires auxquelles doit faire face le Délégué.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :
27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITÉ « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
2 VOIX DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 VOIX CONTRE DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

**13. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR L'EXPLOITATION DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES
ECUREUILS»**

Lancement d'une procédure de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de la structure multi-accueil « Les Écureuils » qui comprendra 66 places. Cette structure doit ouvrir en janvier 2016. La DSP aura une durée de 5 années scolaires maximum et se terminera en juillet 2020.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :
27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITÉ « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
2 VOIX DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 VOIX CONTRE DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

14. FOURNITURE D'ELECTRICITE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE TOULOUSE, LE CCAS DE TOULOUSE, TISSEO, LE MARCHE D'INTERET NATIONAL DE TOULOUSE, LE CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITES, DES COMMUNES MEMBRES DE TOULOUSE METROPOLE ET CERTAINS DE LEURS CCAS

Toulouse Métropole, la Ville de Toulouse, le CCAS de Toulouse, l'établissement Public TISSEO, le Marché d'Intérêt National de Toulouse, le Centre Toulousain des Maisons de Retraites et les communes d'Aucamville, Tournefeuille, Castelginest, de Villeneuve-Tolosane, Bruguières, Blagnac, Balma, Aigrefeuille, Aussonne, Beaupuy, Cornebarrieu, Dremil-Lafage, l'Union, Saint-Jean, Saint- Orens de Gameville, Mondouzil, Beauzelle, Gagnac sur Garonne, Fenouillet, Brax, Seilh, Launaguët, Flourens, Fonbeauzard , Pibrac et son CCAS et Cugnaux ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à la fourniture d'électricité dans divers équipements, dont l'éclairage public.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, et de faciliter l'exécution des marchés par les services mutualisés de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse, un groupement de commandes est créé en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics en vue de retenir en commun des titulaires de marchés.

Une convention constitutive de groupement de commande définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivités.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

URBANISME

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

15. ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES EN ZONE MARAICHERE AUX CONSORTS BARRAT

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENFANCE EDUCATION

Rapporteur : Madame COMBES

16. ADOPTION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES CRECHES ASSOCIATIVES IMPLANTEES SUR LA COMMUNE DE BLAGNAC

Revalorisation de la dotation horaire par enfant (article 3

Considérant d'une part l'augmentation des charges qui pèsent sur l'équilibre financier de ces établissements (principalement les charges de personnel) et d'autre part le cadre contraint de leurs recettes (tarifs sociaux et cadre actualisé de la Prestation de Service Unique), la participation municipale versée sous couvert d'une dotation horaire en contrepartie des enfants blagnacais accueillis est revalorisée :

			2014	Proposition 2015
Dotation	horaire	par	1,80 €	2 €
enfant				

Les autres articles des dites conventions restent inchangés.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. ACTUALISATION DES REGLEMENTS D'INSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL FAMILIAL ET COLLECTIF, REGULIER ET OCCASIONNEL (PETITE ENFANCE).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Madame GUERY

18. ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ATLAS GESTIONNAIRE DU FICHER DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DE LA HAUTE-GARONNE

Atlas (Association Territoires Logement et Analyses Sociales) est l'association gestionnaire du fichier partagé de la demande locative sociale départementale décidé en avril 2011 par les organismes HLM de la Haute-Garonne.

Les membres de droit de cette association sont les bailleurs sociaux, l'État, le Conseil Général, Toulouse Métropole et les communes ou intercommunalités adhérentes.

Ce fichier départemental a notamment pour but de :

- faciliter et simplifier les démarches des demandeurs de logement locatif social,
- enregistrer toutes demandes en matière de logement locatif social et affecter à chaque demande un numéro d'enregistrement unique via un serveur départemental,
- associer l'ensemble des acteurs et partenaires du secteur logement,
- localiser l'offre de logement disponible dans le but de faciliter et préparer les propositions de logements aux demandeurs,
- identifier la demande de logement social insatisfaite,
- gérer les aspects quantitatifs des flux et des stocks de demandes de logement locatif social,
- bénéficier d'un système d'information offrant une banque de données pertinente et des outils d'analyse et de statistiques complets, souples et évolutifs.

Il est régi par les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à la protection des données nominatives. Il est agréé par la CNIL depuis le 20 juin 2011.

Afin de mieux accompagner les personnes en recherche de logement social et d'identifier la demande, cette convention avec ATLAS permettra d'accéder à ce fichier et pour une cotisation annuelle de 500 € TTC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SPORT

Rapporteur : Madame FOLI

19. ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "BOUGE COMME TU VEUX"

Montant de la subvention : 5 400 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

20. CREATIONS D'EMPLOIS

Filière Administrative :

- Cadre d'emplois des adjoints administratifs : 1

Filière Culturelle :

- Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine : 1

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. CREATION D'EMPLOIS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE À DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS D'ACTIVITE

Filière / Cadre d'emplois	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative			
- Attaché	2		
- Rédacteur		8	
- Adjoint administratif 2 ^{ème} classe			28
Technique			
- Ingénieur	1		
- Technicien		2	
- Adjoint technique 2 ^{ème} classe			38
Sportive			
- Educateur des APS		3	
- Opérateur des APS			1
Culturelle			
- Bibliothécaire			1
- Assistant de conservation du patrimoine	1		
- Adjoint du patrimoine		2	
- Assistant d'Enseignement Artistique			1
Sociale			
- Educateur de jeunes enfants		3	
- Assistant socio-éducatif		4	
- ATSEM		2	
- Agent social 2 ^{ème} classe			3
Médico-sociale			
- Puéricultrice classe normale			12
- Auxiliaire de puériculture			
- Infirmier classe normale		1	
Animation			
- animateur			6
- Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe (animateurs référents, adjoints pédagogiques, directeurs ou adjoints au directeur)		1	
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe		2	
			27

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**22. REMPLACEMENTS TEMPORAIRES DE PERSONNELS TITULAIRES :
RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES**

Recrutement pour l'année 2015 d'agents non titulaires en vue d'assurer le remplacement de personnels titulaires.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**23. MODIFICATION DE LA REMUNERATION DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR
DES RELATIONS AVEC LES PUBLICS D'ODYSSUD SPECTACLE RECRUTE SOUS
CONTRAT A DUREE INDETERMINEE**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**24. INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE RELATIVE AUX MISES À
DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES**

GRADE	STRUCTURE D'ACCUEIL	ANCIENNE DUREE HEBDOMADAIRE	NOUVELLE DUREE HEBDOMADAIRE
<u>PORTS</u>			
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Rugby	22h30	22h30
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Rugby	10h	10h
Adj. d'anim. 2 ^{ème} classe	Blagnac Football Club	35h	35h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	22h	22h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	15h	15h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	15h	15h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Tennis Club	35h	35h
Adj. tech. 1 ^{ère} classe	Blagnac Tennis Club	17h30	17h30
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Natation	26h*	26h*
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Athlétisme	35h	35h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Athlétisme	10h	10h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Patinage à roulettes	35h	35h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Boxing Club	35h	35h
EAPS ppal 2 ^{ème} classe	Guidon Sprinter	35h	35h
<u>MANIFESTATIONS</u>			
Agent de maîtrise	Blagnac Boxing Club	3h	3h
<u>POLICE MUNICIPALE</u>			
Brigadier-chef principal	Blagnac Boxing Club	35h	35h
<u>AFFAIRES SOCIALES</u>			
Attaché principal	ANRAS	-	35h**

* Mise à disposition à raison de 35 heures hebdomadaires du 1^{er} au 31 juillet 2014.

** Mise à disposition du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2018

EAPS : Éducateur des activités physiques et sportives

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. ADHESION AU CLUB DE SAUVETAGE TOULOUSAIN

Afin de permettre la réalisation en interne des formations annuelles aux gestes de premiers secours (PSC/PSE1 et PSE2) à destination du personnel municipal des piscines.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ÉTÉ ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE À 21H30.**

**LE TEXTE COMPLET DES DÉLIBÉRATIONS
PEUT ÊTRE CONSULTÉ EN MAIRIE**

**LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE
À L'HÔTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION
SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS**